

« BC Services »
Société À Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €
Siège social : Courtine Ouest – Rocade Charles de Gaulle – 84000 AVIGNON
929 325 173 RCS AVIGNON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 04 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 04 novembre, à 11 heures,

Les associées de la société se sont réunies en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présentes :

- Madame Andréa CARRASCO , propriétaire de	780 parts
- Madame Julia CARRASCO , propriétaire de	20 parts
soit un total de	
sur les huit cents (800) parts composant le capital social.	800 parts

Madame Andréa CARRASCO préside la séance en sa qualité de gérante associée.

Elle constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise, les associées présentes détenant l'ensemble des parts sociales émises par la société.

Puis Madame la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- **Dissolution anticipée de la société,**
- **Nomination du liquidateur, détermination de ses obligations et pouvoirs,**
- **Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.**

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable conformément aux stipulations statutaires à compter du 04 novembre 2024.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant la période de liquidation :

- La dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation ».
- Le siège de la liquidation, lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, est fixé au 7 Rue des Lits Militaires – 06600 ANTIBES.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, nomme en qualité de **liquidateur**, pour la durée de la liquidation :

- **Madame Andréa CARRASCO**
Demeurant 7 Rue des Lits Militaires – 06600 ANTIBES

En conséquence, cette nomination de liquidateur met fin aux fonctions de la gérance, à compter du 04 novembre 2024.

Le liquidateur ainsi nommé devra réunir l'assemblée générale des associés dans les six mois à compter de ce jour, afin de leur faire un rapport sur la situation active et passive de la société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Le liquidateur qui représente la société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation sous réserve des seules limitations légales.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'ils auront dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Il sera tenu de réunir les associés en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, en vue de statuer sur les comptes annuels et de donner toutes autorisations éventuellement nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Andréa CARRASCO déclare expressément accepter le mandat de liquidateur qui lui est confié et ne se trouver sous le coup d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptibles de l'empêcher d'exercer ses fonctions.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au liquidateur ainsi qu'au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui seront requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et l'associée.

Madame Andréa CARRASCO (*)

Bon pour acceptation
des fonctions de
liquidateur

Madame Julia CARRASCO



(*) Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de liquidateur ».